

REGLEMENT A REMPLIR, A SIGNER ET A DONNER AVANT LE DEPART

Cavaliers et Meneurs :

- Les participants cavaliers et meneurs doivent posséder une licence fédérale de l'année en cours ou à défaut une assurance spécifique RC pour les dommages causés aux tiers par les chevaux dont ils ont la garde. Ils reconnaissent avoir été informés de leur intérêt de souscrire une assurance individuelle accidents couvrant les dommages corporels qui pourraient survenir lors de la pratique de cette randonnée.
- Les équidés sont à jour de leurs vaccinations et en règle avec la législation en vigueur.
- Il est fortement conseillé de conserver sur soi une copie du carnet d'identification de l'équidé et sa carte
- Le port du casque à coque rigide est fortement conseillé et obligatoire pour les cavaliers et passagers attelage mineur.
- Les mineurs doivent être encadrés par leurs parents ou par un adulte majeur nommé par eux.
- L'idée de « la randonnée » sous entend la notion de convivialité et de détente, cela implique la responsabilité des participants à respecter les autres participants en cas de différence d'allures ou de dépassement, à respecter les autres usagers que vous croiserez sur votre chemin, à respecter le tracé de cette randonnée et à avertir les autres si votre monture présente un caractère particulier (ruban blanc pour les entiers, rouge pour les chevaux difficiles).
- Profiter de la randonnée c'est aussi protéger notre environnement et contribuer au développement durable. Respecter le milieu, gérer nos déchets, mutualiser nos transports, consommer avec utilité, etc...
- Je soussigné (noms ci-dessous) déclare avoir pris connaissance du règlement.

Noms :

Signatures :

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA JOURNEE :

Les informations sur vos équidés nous sont indispensables pour remplir l'obligation DSV de tenir le registre des équidés présents sur la manifestation.

Pour les licenciés FFE un professionnel de la randonnée inscrira cette randonnée sur votre carnet de route électronique avec le nombre de km parcourus. Il est donc impératif de nous communiquer votre n° de licence en cours pour l'année 2015.

Un service restauration est disponible sur réservation à **13€** le repas. Il est à réserver à Attelage Plaisir avant le 01 octobre et à régler séparément de préférence avant le 04 ou le jour même si vous ne pouvez pas faire autrement.

Le départ et l'arrivée se fait à Attelage Plaisir 11 rue de cornilly 41120 Feings.

Le coût de la randonnée est de **8€** par personne.

[En cas de questions ou pour vous inscrire, merci de contacter Betty au 02 54 20 38 32 ou 06 60 20 11 61 ou \[attelageplaisir@gmail.com\]\(mailto:attelageplaisir@gmail.com\)](#)

Pour une question de trésorerie, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser ce tableau ci-dessous rempli accompagné des règlements.

	Inscription 1	Inscription 2	Inscription 3	Inscription 4	Inscription 5
Nom					
Prénom					
Cavalier / Meneur / Cycliste					
N° Responsabilité Civile					
Nom Equidé					
N° Sire / Assurance					
Prix randonnée : 8€					
Adresse mail					

Bulletin à retourner par Mail : contact@attelageplaisir.fr – Courrier : Attelage Plaisir / 11 ru de cornilly -41120 Feings